

<https://lettres.ac-normandie.fr/?EAF-2021-definition-des-epreuves-ecrites-et-oraux-pour-la-session-2022>



EAF 2021 - définition des épreuves écrites et orales pour la session 2022

- Cadre officiel - Programmes -



Date de mise en ligne : mardi 1er septembre 2020

Copyright © Lettres - Académie de Normandie - Tous droits réservés

Le texte ci-joint donne les définitions des épreuves écrites et orales applicables pour la session 2022, c'est-à-dire dès 2021 pour les épreuves anticipées.

Annexe : fiche d'évaluation de l'épreuve orale de français

[Lien vers la note de service du 23-07-2020](#)